

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 22 du 11 Août 2004 - 3 pages

Grandes Cultures

COLZA

Désherbage

La note nationale figure pages 2 et 3.
En complément, il est précisé que d'autres plantes ne peuvent être maîtrisées actuellement, il s'agit notamment de l'orobanche rameuse (*Phelipeae ramosa*), parasite des racines du colza présent depuis plusieurs années dans certains secteurs de sol argilo-calcaire superficiel (Saint Jean d'Angély....).
Même si l'incidence de l'orobanche est restée limitée cette année dans ces secteurs, probablement en raison de conditions climatiques particulières (canicule de l'été 2003 et printemps 2004 assez froid), le risque de dégâts reste important pour les prochaines années.

TOURNESOL

La culture est globalement saine mais nettement affectée par la sécheresse dans certains secteurs.

Albugo

Les symptômes caractéristiques de cette maladie (décolorations diffuses face supérieure des feuilles puis cloques) sont apparus tardivement fin juin-début juillet.
En général, le pourcentage de plantes concernées est restée faible et l'albugo n'a pas progressé.

Sclérotinia du collet

Cette maladie a été observée avec une très faible fréquence dans les situations favorables (sols profonds...) et n'a pas affecté le peuplement de façon significative.

MAÏS

Pyrale

La nymphose n'a que légèrement progressé ces derniers jours ; il en est de même pour le nombre de papillons observés en boîtes d'élevage et en piégeage au champ.

Les indications du précédent bulletin concernant les maïs spéciaux sont confirmées.

Compte-tenu des observations biologiques récentes et des conditions climatiques, la période d'intervention peut-être décalée de quelques jours.

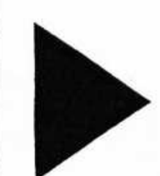
ENVIRONNEMENT

Lutte contre les pollutions liées aux pesticides

Voir communiqué de presse du 12 juillet 2004 (page 3).



Prochain bulletin fin août - début septembre selon l'actualité



COLZA

Désherbage :
Note nationale
pages 2 et 3

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470



Désherbage

Toujours pas de nouveautés ...

En éliminant la concurrence des adventices, le désherbage est un élément important de la bonne implantation du colza.

La connaissance de la flore probable des parcelles est importante. Si la flore classique (capselle, coquelicot, gaillet, matricaire, véronique) est globalement bien maîtrisée par les herbicides actuels, d'autres plantes sont plus difficilement combattues (géraniums, sanve, ravenelle). Enfin, pour certaines adventices (calépine, caméline), il n'y a toujours pas de produit efficace. Il faut donc prendre en compte cette flore au moment du désherbage des autres cultures de la rotation.

La réussite du désherbage passe par la combinaison de plusieurs moyens de lutte notamment en présence d'adventices difficiles à détruire (crucifères et géraniums).

Lutte agronomique

- Le faux semis permet d'assurer l'élimination d'une partie des mauvaises herbes et repousses des cultures.
- Une levée précoce, rapide et homogène favorise la concurrence du colza vis-à-vis des mauvaises herbes.
- Le labour et l'allongement des rotations limitent la progression des adventices.
- L'introduction des cultures de printemps freine également l'extension des adventices à germination automnale
- Attention au travail simplifié du sol qui favorise à terme certaines mauvaises herbes (géraniums, bromes ....)

Lutte chimique

Trifluraline : en pré-semis incorporé de 6 à 8 cm de profondeur, traitement de base (peu coûteux) dans de nombreuses parcelles pour éliminer les adventices fréquemment rencontrées (coquelicot, véronique, vulpin....)

Napropamide : en pré-semis incorporé de 2 à 3 cm de profondeur, bonne efficacité sur matricaire et géraniums (sauf le géranium mou).

Butisans S : en post-semis/pré-levée ou post-levée précoce, bonne efficacité sur alchémille, anthémis, capselle, coquelicot, matricaire, véronique, pâturin et vulpin.

Novall : en post-semis/pré-levée ou post-levée précoce, bonne efficacité sur alchémille, anthémis, capselle, gaillet, matricaire, véronique et vulpin.

Axter : en post-semis/pré-levée. Ne s'utilise jamais seul. En programme avec de la trifluraline (2.5 l de produit formulé en pré-semis avec incorporation), bonne efficacité sur alchémille, anthémis, coquelicot, capselle, gaillet, géraniums disséqué, sysimbre, véronique, ray-grass et vulpin.

Colzor trio : en post-semis/prélevée, bonne efficacité sur alchémille, capselle, coquelicot, gaillet, géranium à feuilles rondes et disséqué, matricaire, passerage, sysimbre, véronique et vulpin.

Nimbus : en post-semis/pré-levée, bonne efficacité sur alchémille, anthémis, capselle, coquelicot, gaillet, matricaire, sysimbre, véronique et pâturin.

Centium : en post-semis/pré-levée, bonne efficacité sur sysimbre, capselle, laiteron, coquelicot, véronique, passerage, ammimajus, gaillet, mouron des champs.

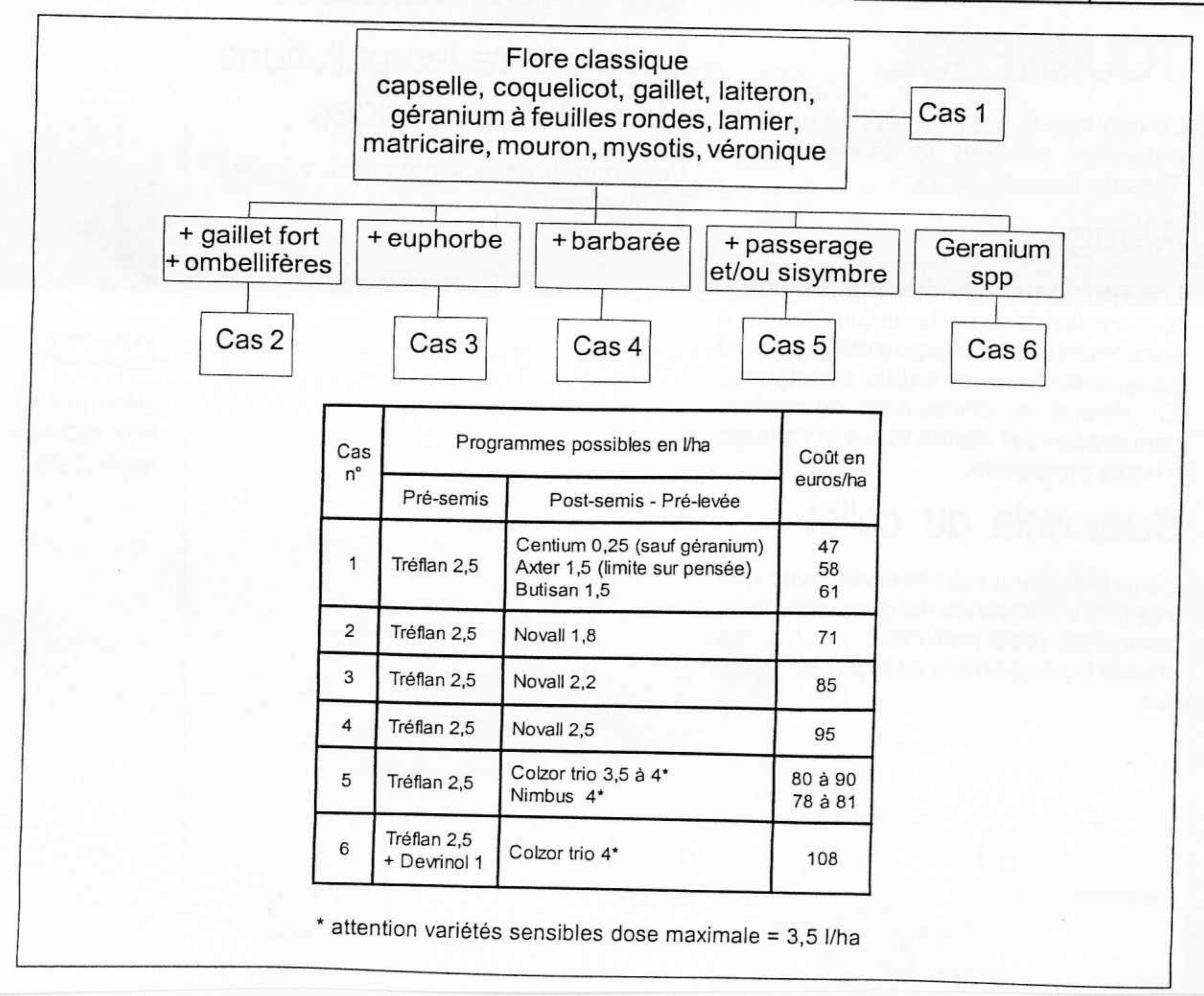
Programme de désherbage

Sauf dans le cas de rotation longue ou un produit unique peut s'avérer suffisant, en général un programme à plusieurs applications permet de mieux maîtriser l'enherbement.

Quelques exemples de programmes :

Produits utilisables sur colza

Nom du produit	Doses homologuées (l/ha)	Dosage matières actives (g/l)	Prix en euros/l
Treflan	2,5	480 trifluraline	4
Devrinol Fl	2,2 à 2,8	450 napropamide	18
Butisan S	2,5	500 métazachlore	34
Novall	2,5	400 méazachlore + 100 quinmérac	34
Axter	2,0	500 dimétachlore + 60 clomazone	32
Colzor Trio	4,0	300 clomazone + 187,5 dimétachlore + 187,5 napropamide	20
Nimbus	3,0	250 métazachlore + 33 clomazone	27
Centium	0,33	360 clomazone	145



Cas n°	Programmes possibles en l/ha		Coût en euros/ha
	Pré-semis	Post-semis - Pré-levée	
1	Tréflan 2,5	Centium 0,25 (sauf géranium) Axter 1,5 (limite sur pensée) Butisan 1,5	47 58 61
2	Tréflan 2,5	Novall 1,8	71
3	Tréflan 2,5	Novall 2,2	85
4	Tréflan 2,5	Novall 2,5	95
5	Tréflan 2,5	Colzor trio 3,5 à 4* Nimbus 4*	80 à 90 78 à 81
6	Tréflan 2,5 + Devrinol 1	Colzor trio 4*	108

* attention variétés sensibles dose maximale = 3,5 l/ha

Quelques rappels :
- **Bonne application de la trifluraline** : cet herbicide de la famille des toluidines inhibe la division cellulaire des graines en germination et doit donc, pour empêcher la levée des adventices, être entièrement mélangé à la terre. Par ailleurs, il est volatile et sensible à la lumière ; efficace sur graminées et dicotylédones annuelles, sa persistance d'action dans le sol est d'environ 3 mois. **Pour obtenir une efficacité optimale, la trifluraline doit être appliquée juste avant le semis et surtout être incorporée dans les 24 heures qui suivent le traitement (sur 6 à 8 cm de profondeur).**

- **Respect de l'environnement** : certaines matières actives présentent un risque non négligeable de transfert vers les eaux. Il convient d'éviter de traiter avec les produits contenant du métazachlore et de la trifluraline à proximité des fossés et cours d'eau.

Le binage du colza :
Depuis 2 ans, nous testons l'intérêt du binage mécanique seul en comparaison avec un programme de désherbage chimique classique : 7 essais ont été réalisés sur 4 régions (4 en Bourgogne, 1 en Franche-Comté, 1 en Ile de France et 1 en Picardie. Ces essais sont implantés sur des colzas semés avec un écartement de 50 cm et le binage est réalisé à l'automne (entre le stade B4 et B10 du colza).
Les premiers résultats sont assez encourageants : dans 5 situations le binage est équivalent, voir légèrement supérieur au désherbage chimique avec un plus sur les graminées et repousses de céréales. Cette étude sera reconduite en 2005 afin d'obtenir plus de références mais globalement on peut déjà conclure que plus le binage est réalisé tôt, meilleure est l'efficacité.

Communiqué de presse de Monsieur le Ministre chargé de l'Agriculture et de Monsieur le Ministre chargé de l'Environnement

Renforcer la lutte contre les pollutions liées aux pesticides

Hervé GAYMARD, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAPAAR) et Serge LEPELTIER, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) ont pris connaissance du sixième **bilan sur la contamination des eaux par les pesticides** de l'**I**nstitut **F**rançais de l'**EN**vironnement (IFEN).

Réalisé annuellement depuis 1998 à la demande du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, la publication de ce rapport 2004 porte sur les **résultats d'analyses des eaux pour 2002**.
Le bilan présenté par l'IFEN confirme qu'en 2002**, des pesticides sont présents dans 75 % des stations concernées en eau de surface et 57 % en eaux souterraines**.
Ces résultats démontrent tout l'intérêt du **plan d'actions de lutte contre les pollutions liées aux pesticides** menées depuis plusieurs années par le MAPAAR et le MEDD et dont les principales actions sont les suivantes :
- la mise en place d'une taxe (**TGAP**) sur les produits phytosanitaires à usage agricole, au taux croissant en fonction de la toxicité des substances. Cette mesure vise **à encourager l'utilisation des produits moins toxiques** ;
- le suivi et le renforcement de programmes d'actions définis dans chacun des 208 bassins versants identifiés comme prioritaires. Ils représentent 5 millions d'ha et concernent les ressources en eau potable de 7,5 millions d'habitants ;
- l'amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones agricoles et non agricoles ;
- la mise en place **de bandes d'herbe localisées le long de cours d'eau** pour réduire la contamination des eaux superficielles ;
- la mise en place **d'une filière de récupération des emballages vides et des produits phytosanitaires non utilisés** par la société ADIVALOR.

Ces plans d'actions sont également marqués par **une augmentation significative du nombre de contrôles des pesticides (stocks et application**) réalisés sur le terrain par les agents des services régionaux de la protection des végétaux des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (300 en 2000, 1 600 en 2001, 3 000 en 2002, 3 500 en 2003 et un objectif de 5000 en 2004).
De **nouvelles actions** seront présentées à l'automne 2004 dans le cadre du programme interministériel de lutte contre les pollutions. Les 5 orientations de ce programme seront :
- sécuriser la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- renforcer les actions pour faire évoluer les pratiques (agricoles et non agricoles) ;
- renforcer les actions dans les DOM ;
- améliorer la connaissance de l'usage des produits phytosanitaires,
- lancer une campagne de communication notamment vis-à-vis des professionnels.

Enfin, à la suite du débat sur la réforme de la politique de l'eau, menée au cours de l'année 2003, Serge LEPELTIER présentera, avant la fin de l'année 2004, un **projet de loi sur l'eau** et les milieux aquatiques qui inclura des **mesures relatives à un meilleur usage des pesticides et à la prévention des pollutions de l'eau**.
L'avant-projet de loi, actuellement mis à la concertation, prévoit notamment de mettre en place des programmes d'action, par sous-bassin versant, visant à définir et accompagner des pratiques agricoles limitant les transferts vers le milieu naturel. Ces programmes seront financés par les agences de l'eau.
L'avant-projet prévoit également que soit progressivement mis en place un dispositif **de contrôle des pulvérisateurs agricoles ; la normalisation des appareils neufs est également à l'ordre du jour.**
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les sites Internet
www.agriculture.gouv.fr et www.ecologie.gouv.fr

P 73